

DÉCLARATION LIMINAIRE SUD SANTÉ SOCIAUX CMP BASS-MS DU 14 NOVEMBRE 2023.

SUD SANTÉ SOCIAUX EXIGE LE RESPECT DU PARITARISME

Sud Santé Sociaux a pris connaissance de l'annulation unilatérale du groupe de travail sur la prévention et les conditions de travail dans notre branche.

Sud Santé Sociaux sollicite le président de cette CMP afin de rappeler à AXESS leurs obligations légales quant aux décisions prises de manière paritaire.

Pour notre Fédération, cette situation est symptomatique d'une qualité de dialogue social exécrable.

Aujourd'hui, il apparaît important pour notre Fédération de décorrélérer 2 thématiques qui n'auraient jamais dû être traitées ensemble :

- Une urgence salariale : l'octroi des 238€ brut pour toutes et tous et une augmentation générale des salaires.
- La négociation sur la CCCHN

NOTRE PRÉALABLE LES 238€ POUR TOUS

Notre Fédération demande à ce que des négociations soient très rapidement ouvertes sur chacun des champs conventionnels.

La fédération Sud Santé Sociaux réaffirme sa volonté de négocier une Convention Collective Commune de Haut niveau dès lors que l'urgence salariale aura été traitée et rappelle son exigence de l'octroi préalable et immédiat des 238€.

Paris, le 14 Novembre 2023

